

Envoi : 20/11/2018

Réception par le Préfet : 20/11/2018

Publication : 23/11/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2018-10-11-1

Séance du vendredi 16 novembre  
2018

### **CONVENTION RELATIVE A LA RECONDUCTION DU SECRETARIAT COMMUN ET DU FONDS DE COOPERATION DE LA CONFERENCE DU RHIN SUPERIEUR 2019 - 2022**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, M. VOGT.

**ABSENTS :**

MM. DELMOND, TRIMAILLE.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. BIHL donne procuration à M. GRAPPE.

Mme HELDERLE donne procuration à Mme Betty MULLER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-11-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,

- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-4-1-3 du 19 octobre 2018 relative à la décision modificative n°2 – exercice 2018 du budget départemental,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 5 octobre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la Convention relative à la reconduction du Secrétariat commun et du Fonds commun de coopération du Rhin Supérieur de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur sur la période 2019-2022 jointe en annexe à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer.
- Accorde une subvention de fonctionnement pluriannuelle d'un montant de 79 119 € pour le Secrétariat commun de la Conférence du Rhin Supérieur et le Fonds de coopération durant la période 2019-2022.
- Autorise le versement au Regierungspräsidium de Freiburg, gestionnaire du Secrétariat commun et du Fonds commun de coopération pour le compte des membres de la Conférence du Rhin Supérieur, de la participation du Département au titre des années 2019 à 2022 selon les modalités prévues dans la convention, soit 21 863 € par an de 2019 à 2021 et 13 530 € en 2022.

Les crédits seront prélevés sur le programme F812, imputation 65-048-6562-2678-114 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité